



Graine d'infos

Octobre 2022

MAIRIE DE
Gragnague

Informations municipales

Marché gourmand :

La municipalité organise son premier marché gourmand sur la Place Bellegarde le **VENDREDI 30 septembre** à partir de **18h30** en continuité de notre marché hebdomadaire.

Ce marché sera animé par « Las Granhòtas », bandas de l'école de musique de Gragnague, et rassemblera en plus des exposants habituels de nombreux producteurs locaux : Serge notre boucher, Anthony notre boulanger, notre producteur de miel, un caviste et bien d'autres ... vous feront découvrir leurs meilleurs produits à déguster sur place.



Amenez vos couverts, vos amis et votre bonne humeur, pour un moment de partage.

La municipalité mettra à disposition des tables et des chaises pour vous recevoir autour d'un apéritif convivial.

Le «Propulseur», FabLab mobile, bientôt à Gragnague :

Espace de créativité et de découvertes autour de la fabrication et de l'ingénierie, le Propulseur FabLab mobile sous forme de semi-remorque, fait une halte dans notre commune.

Il sera présent du **lundi 24 octobre à 14h au vendredi 28 octobre à midi**.

La mission de cet étonnant outil et de son équipe de médiateurs scientifiques :

- Faire découvrir l'univers des FabLabs à travers des ateliers, rencontres et animations.
- Initier les plus jeunes à la fabrication ou à la réparation d'objets, c'est l'occasion de faire naître des vocations pour des métiers de l'ingénierie et de la technique.
- Mais également de permettre à chacun de s'approprier des techniques de fabrication et de réparation dans une démarche d'innovation durable.



La Commune a posé sa candidature auprès du PETR Pays Tolosan (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) pour l'accueil de ce tiers lieu qui vous fera découvrir des outils et des machines étonnantes : imprimante 3D, découpe laser, matériel de captation sonore, matériel numérique et électronique

Le Propulseur, c'est Place Bellegarde à Gragnague que ça se passe.

Vous trouverez le programme et les modalités pratiques sur le site de la commune : www.gragnague.fr et sur Panneau Pocket.

Pour en savoir plus avant de venir : www.instantsscience.fr

« La Cabane de Zola », nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :



Située au **10 bis chemin de Labourdette** à Gragnague, La Cabane de Zola ouvre ses portes le 3 octobre 2022 avec une capacité d'accueil de 16 enfants de 0 à 4 ans.

Elodie, Nadia, Justine et Peggy, 4 professionnelles de la petite enfance ayant une expérience de 4 à 20 ans en crèche collective dans de grandes structures (60 à 80 berceaux), ont eu le désir de travailler autrement, dans un environnement qui leur ressemble et être au plus proche des familles.

L'ouverture d'une Maison d'assistantes maternelles leur est donc apparue comme une évidence. Les valeurs professionnelles partagées par ces 4 professionnelles sont la bienveillance, le respect des besoins physiques et émotionnels de l'enfant, l'autonomie, le jeu libre, la motricité libre, le portage et l'allaitement. Elles ont à cœur de défendre des valeurs qui leur tiennent à cœur, telle que le respect de l'environnement (tri des déchets, alimentation bio, trousseau lavable...).

Cette MAM va venir compléter l'offre d'accueil individuel proposée à Gragnague, avec les 19 assistantes maternelles agréées exerçant à leur domicile et, les 3 assistantes maternelles agréées de la MAM « Elmer et Rose » située 115, avenue des écoles, ouverte en 2020 avec une capacité d'accueil de 11 enfants.

Contact « La Cabane de Zola » : lacabanedezola@gmail.com

Contact «Elmer et Rose» : mamelmeretrose@gmail.com

Contact Relais Petite Enfance des Coteaux du GIROU, 1 rue du Girou, Gragnague : 05 62 79 26 87, rpe@coteauxdugirou.fr (lieu d'information, d'accompagnement des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants sur le territoire, d'échanges entre professionnels, d'animation et d'écoute)

Informations associatives :

Vide-Grenier :

Vous aimez les vides greniers ? Vous aimez la fête ?

Vous voulez passer un moment ou une journée ?

Vous souhaitez faire de bonnes affaires ou débarrasser vos greniers ?

Le comité des fêtes organise le vide grenier le **dimanche 23 octobre** dans le centre du village, pour le plaisir de tous !!!

Les emplacements sont libres, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en demandant un formulaire à :

comitedesfetes.gragnague2022@gmail.com

La fête foraine sera aussi de la partie pour distraire les petits pendant que les grands font des affaires !!!



Théâtre Les Cocagnols :

Les Saguaro's vous invitent à assister à la pièce de théâtre « **COCORICO** » avec la troupe « Les COCAGNOLS » de Lavaur.

SAMEDI 5 NOVEMBRE 2022 au 1^{er} étage de l'ESPACE DEBAT-PONSAV.

Ouverture des portes à **20H30**

Prix d'entrée : 10€ sur place et 8€ sur réservation.

Gratuit pour les moins de 12 ans

Pour réserver vos places (limitées), merci de téléphoner à :

Nelly : 06 84 24 29 90 ou nellytena@orange.fr

Coco : 06 13 72 74 77 ou corinne.riviere31380@gmail.com

Rires et bonne humeur seront de circonstance. Venez nombreux, on vous attend !



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Personne physique

Vide-Grenier du **dimanche 23 octobre 2022**.

Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Gragnague.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire d'une pièce d'identité : *(Cocher la case)*

- Carte Nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire

N° :

Délivré le par

Nombre de mètres linéaires demandés : x 3,50 € = € **(minimum 3m linéaires)**

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de : Comité des Fêtes de Gragnague

Déclare sur l'honneur : *(Cocher toutes les cases)*

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 3,0-2 du Code de commerce)
- La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Demande l'autorisation d'exposer pour la journée du 23 octobre 2022

- Je joins à mon Formulaire d'inscription **la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité** ainsi que **le chèque de paiement** pour ma réservation.

Formulaire à retourner avant le jeudi 20 octobre 2022 soit :

- **Par Email :** comitedesfetes.gragnague2022@gmail.com
- **Par voie postale à :** Comité des fêtes de Gragnague - 15, place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE
- **Dépôt dans l'urne installée à l'accueil de la Mairie de Gragnague.**

L'organisateur joindra ce formulaire au registre remis au Maire de la commune.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Fait à : le :

Signature :

*Merci d'apposer la mention « **Lu et approuvé** »*

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE GRAGNAGUE

Art. 1 : Cette manifestation est organisée par **Le Comité des Fêtes de Gragnague**.

La Mairie donne exceptionnellement l'autorisation d'occuper le domaine public le dimanche 23 octobre 2022.

L'accueil des exposants **début**e à 5h30 et se termine à 8h.

La circulation sera interdite à tous véhicules au centre du village jusqu'à 18h.

Art. 2 : Les emplacements seront occupés par ordre chronologique d'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation.

Art. 3 : Le demandeur s'engage à se conformer aux lois et ordonnances de police et d'hygiène en usage dans la commune de Gragnague.

Art. 4 : Ce vide grenier est strictement réservé aux particuliers et aux non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus conformément à la Loi 2005-882 du 2 août 2005, art.21 journal officiel du 3 août 2005.

Art. 5 : Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de son inscription ou le matin de la manifestation. Ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle déposé en préfecture.

Art. 6 : L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler une inscription et procéder au remboursement de celle-ci si l'annulation est signalée **avant le jeudi 20 octobre 2022** et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.

Art. 7 : La Municipalité et l'organisateur se déchargent de toute responsabilité à l'égard de tout matériel entreposé sur les aires mises à disposition des exposants et ce dès leur arrivée et jusqu'à la fin de leur activité. Par ailleurs, chaque exposant assumera l'entière responsabilité des dégâts éventuellement occasionnés par son matériel, tant aux biens qu'aux personnes.

Art. 8 : Il est interdit de stationner ou de réserver les places la veille. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur les places d'exposition de l'ouverture à la fermeture du vide grenier sauf avis contraire. Le déchargement est autorisé avant 8h. Un parking réservé aux exposants sera installé sur la zone verte.

Art. 9 : L'allée de la briqueterie devra être laissée libre pour permettre l'accès aux secours / déviation. L'accès au défibrillateur situé à l'EDP devra rester accessible, de même que l'accès des personnes à mobilité réduite au terrain de pétanque situé sur la place Bellegarde, signalés par des barrières. Il est demandé de laisser l'accès aux manèges signalés par des barrières.

Art. 10 : Les exposants devront apporter leur matériel. L'organisateur ne fournira aucune tables ni tréteaux.

Art. 11 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Art. 12 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art. 13 : L'inscription à ce vide-grenier **implique l'acceptation du présent règlement**. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la longueur des stands.

Art. 14 : La police du vide grenier reste sous la compétence du maire, dans la mesure de ses moyens ainsi que la gendarmerie. Règlement établi par l'organisateur.